Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques
Québec

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de Montréal,
de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de l'Outaouais

COURRIEL

Lanaudière, le 15 novembre 2018

Objet : Demande d'accès concernant le 500, rue Albert à Chertsey.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 17 octobre 2018 et à vos précision du 14 novembre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Fiche de gestion des terrains contaminés No 2247, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 6 juin 1998 et photos, 5 pages
3. Télécopie, analyse de sol et bon de disposition 3 juin 1998, 3 pages
4. Certificat analytique 23 avril 1998, 2 pages
5. Rapport d'inspection du 6 mai 1998 et photos, 8 pages
6. Rapport d'inspection du 5 mai 1998, et photos 7 pages
7. Accident technologique du 30 mars 1998 et croquis, 2 pages
8. Rapport d'inspection du 5 mai 1994 et croquis, 8 pages
9. Rapport d'inspection du 18 octobre 2006, 2 pages
10. Rapport de l'inspection du 10 octobre 2002, et photos 5 pages
11. Rapport de l'inspection du 5 septembre 2002, 2 pages
12. Rapport d'inspection du 30 mai 2001, 2 pages
13. Rapport d'inspection du 17 aout 2000, et photos 6 pages
14. Certificat d'analyse 16 juin 2000, 1 page
15. Croquis du 20 octobre 1998, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Bureau régional de Lanaudière

100, boul. Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Internet: http //www mddelcc..gouv.qc.ca
Courriel : isabelle.falardeau@mddelcc.gouv.qc.ca

Téléphone : 450-654-4355
Télécopieur : 450-654-6131

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès aux documents

p. j.

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

LANAUDIÈRE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2247 **NO LIEU :** 90510652 **ANCIEN NO GTC :** 14181

DOSSIER

NOM LÉGAL DU LIEU D'INTERVENTION : sablière 2533-5985 Qc inc.

NOM DE LA FICHE GTC : Béton 640 inc.

TYPES DE PROPRIÉTAIRE
Privé

SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Milieu(x) recepteur(s) affecté(s) : Sol

LOCALISATION

ADRESSE CIVIQUE DU LIEU D'INTERVENTION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	MRC	CODE POSTAL
500, rue A bert Chertsey (Québec)	Chertsey	Matawinie	J0K 3K0

LOCALISATION CADASTRALE

LOT	RANG, CONCESSION ...	CADASTRE
30	rang 6 côté Est de la rivière	Chertsey, Canton de
31	rang 6 côté Est de la rivière	Chertsey, Canton de
32	rang 6 côté Est de la rivière	Chertsey, Canton de

CADASTRE DU QUÉBEC
5184070

COORDONNÉES

NO MATRICULE :

DEG.DEC.NAD83
LATITUDE : 46,162778
LONGITUDE : -73,854322

AUTRES ADRESSES AFFECTÉES PAR LA CONTAMINATION

ADRESSE	MUNICIPALITÉ	CODE POSTAL

CARACTÉRISTIQUES

ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : Impact manifeste

VOLUMES DES SOLS EN M³

	PLAGE B-C	>C	>B (TOTAL)
CONTAMINÉS INITIAUX		135	
TRAITÉS / EXCAVÉS			
RÉSIDUELS (*)			

SUPERFICIE TOTALE DU TERRAIN EN M² :
SUPERFICIE AFFECTÉE EN M² : 135
QUALITÉ DES SOLS AVANT RÉHABILITATION :
QUALITÉ DES SOLS RÉSIDUELS APRÈS RÉHABILITATION : > C
TYPES DE SOLS :
REMBLAI HÉTÉROGÈNE : ☐
ÉPAISSEUR EN M :

NATURE DES CONTAMINANTS

SOLS	EAU SOUTERRAINE
Hydrocarbures pétroliers C10 à C50	

TYPE DE CONTAMINATION POUR LES SOLS : ORGANIQUE

EAU SOUTERRAINE

PHASE LIBRE ☐ Aucune ☐ Présente ☐ Éliminée
PROGRAMME DE SUIVI ☐ Aucun ☐ En cours ☐ Terminé
EAU SOUT. RÉHABILITÉE ☐

DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE SURFACE ET D'ÉGOUT :
DÉPASSEMENT DES CRITÈRES D'USAGE POUR L'EAU DE CONSOMMATION :
DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE SEULEMENT :

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Québec

LANAUDIÈRE

SYSTÈME DE GESTION DES TERRAINS CONTAMINÉS

FICHE TECHNIQUE

IDENTIFICATION

NO FICHE GTC : 2247 **NO LIEU :** 90510652 **ANCIEN NO GTC :** 14181

TRAITEMENT DU DOSSIER

ACCEPTÉ AU PROGRAMME CLIMATSOL ☐ **SOUS ENQUÊTE** ☐ **ANNÉE D'OUVERTURE :** 2000

ACCEPTÉ AU PROGRAMME REVI-SOLS ☐ **RECOURS ADMINISTRATIF OU CIVIL** ☐ **ANNÉE DE FERMETURE :**

GÉRÉ PAR ÉVALUATION DE RISQUE ☐

NO GTE : GTE-

ÉTAPES D'AVANCEMENT

	NON-NÉCESSAIRE	ÉTAPE INITIÉE	ÉTAPE TERMINÉE / ANNÉE
CARACTÉRISATION	☐	☑	☐
RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION	☐	☐	☐
CONTRÔLE DES OUVRAGES ET SUIVI POST-RÉHABILITATION		☐	☐

TECHNIQUES DE RÉHABILITATION **IN SITU**

RESPONSABLES DU DOSSIER

Careau, Denis

DÉTAILS DU TRAITEMENT IN SITU

CATÉGORIE DE CONTAMINANTS TRAITÉS IN SITU

QUALITÉ DES SOLS DE CHAQUE CATÉGORIE DE CONTAMINANT

AVANT TRAITEMENT **APRÈS TRAITEMENT**

CONTEXTE PARTICULIER D'UTILISATION

DURÉE DES TRAVAUX SUR LE TERRAIN

ÉCHEC AU TRAITEMENT: ☐

DÉBUT RÉEL :

FIN RÉELLE :

DURÉE : Jour(s)

SUPERFICIE TRAITÉE IN SITU EN M² :

TRAVAUX RÉALISEÉS PAR:

VOLUME TRAITÉ IN SITU EN M³ :

ANNOTATION DE LA FICHE

DATE DE CRÉATION : 1990-01-01

DERNIÈRE DATE DE SAISIE : 2001-06-06

DATE D'IMPRESSION DE LA FICHE : 2018-11-15

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la faune
Direction régionale-Environnement de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-06-03

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1998-05-13

INSPECTEUR : Denis Careau

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

ADRESSE POSTALE (si différente)

Béton 640 inc.
200, rue Louis Hébert
Mascouche (Québec)
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A (✓) **Rencontré** **oui ( )** **non ( )**

NOM / ADRESSE **TÉLÉPHONE**

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION **TÉLÉPHONE**
art 53-54 opérateur Pagette :
art 23-24-53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (✓) **Nombre : (4)** **CROQUIS ()** **PLAN(S) ( )** **CARTE(S) ( )**

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1. Résultat d'analyse et coupon de pesée.
2.

BUT(S) : -Suivi des opérations de récupérations.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-06-03

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

À nouveau, l'inspection a été réalisée en compagnie de art 53-54

Déversement d'hydrocarbure

La récupération des sols contaminés s'est poursuivie. Cependant, j'ai constaté encore une petite zone de contamination près de la barrière du site (photos 1 et 2). art 53-54 m'indique que la récupération va se terminer dès aujourd'hui. Les sols excavés sont toujours entreposés sur le site (photo 3).

Je lui indique que l'élimination des sols doit se faire dans un lieu autorisé et qu'un certificat d'analyse est souvent requis à cette fin. Il m'indique que les démarches en ce sens seront prises aujourd'hui. Je lui demande de me faire parvenir copie du résultat d'analyse et de la preuve d'élimination dès que disponible. A cet effet je lui transmets mon numéro de télécopieur.

Entreposage de matière dangereuse

Deux barils pleins ont été observés à l'extérieur (voir photo 4). Selon art 53-54 , il s'agit d'huiles usées qui seront transportées ce soir au site de Mascouche pour fin d'élimination. Ces barils auraient été remplis aujourd'hui.

Travaux dans la rive du ruisseau

Aucune modification a ce niveau. Il y a toujours entreposage de matériaux dans la bande de protection.

3 juin 1998

Suite à mon appel téléphonique, M. Beaudet me fait parvenir le résultat d'analyse (critère C+) et la preuve de l'élimination de 4,02 tonnes de sol à Berthier. L'élimination a été réalisée le 20 mai 1998.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-06-03

3. CONCLUSION

La récupération des sols serait terminée et l'élimination a été effectuée.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture de cet aspect du dossier d'inspection. Un suivi a ce niveau pourra être effectué lors d'une prochaine visite de ce site.

Relativement à l'aménagement du cours d'eau, je recommande d'attendre la réponse à notre lettre du 23 avril 98. Faire un rappel téléphonique si nous n'avons pas de réponse prochainement.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : DENIS CAREAU 98-06-08

- VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE GENDRON 98/6/9

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

PHOTOS

LIEU : Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

N° RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501

PHOTOGRAPHIÉ PAR : Denis Gareau

SIGNATURE : Denis Gareau

Photo # 1 | **Date : 98-05-13**

Note :

Présence de sol contaminé près de la barrière, dans le fossé du chemin.

Photo # 2 | **Date : 98-05-13**

Note :

Vue du fossé et de sol contaminé.

Photo # 3 | **Date : 98-05-13**

Note :

Entreposage de sol contaminé.

PHOTOS

LIEU : Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

N° RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501

PHOTOGRAPHIÉ PAR : Denis Careau

SIGNATURE : Denis Careau

Photo # 4 | **Date : 98-05-13**

Note :

Présence de barils d'huiles usées à l'extérieur

Photo # | **Date :**

Note :

Photo # | **Date :**

Note :

BETON 640 INC MASCOUCHE

BETON PREPARE

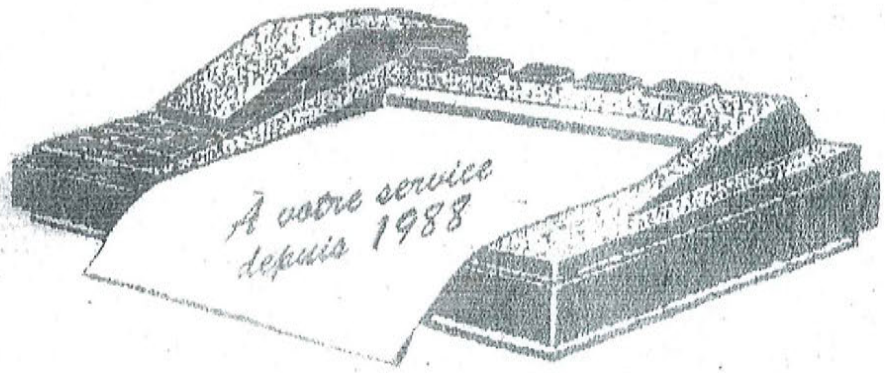

TRANSMISSION PAR TÉLÉCOPIEUR

Date de transmission : Mercredi 03 juin 98

Nom de la compagnie : Environnement Québec

A l'attention de : Denis Caseau

Numéro de télécopieur : 654-6131

De la part de : Alain Baudet

Nombre de page : 3 incluant celle-ci.

Sujet: Tel que discuté

Si le nombre de page reçu ne correspond pas au nombre indiqué sur cette feuille, veuillez communiquer avec M. Denis Rivet au 474-4147.

Labexcel inc.

RAPPORT D'ANALYSES DE SOL

NOM (client)	: BÉTON 640 INC.	DOSSIER N°	: -
À L'ATTENTION DE	: Monsieur Alain Beaudette	TÉLÉPHONE	: 474-4147
ADRESSE POSTALE	: 200, Louis Hébert	TÉLÉCOPIEUR	: 474-0095
MUNICIPALITÉ	: Mascouche (Québec)	CODE POSTAL	: J7K 3C1
ENDROIT DE PRÉLÈVEMENT	: Chertsey - 600, rue Albert		
PRÉLEVÉ PAR	: Monsieur A.L. Dumont		
DATE DE RÉCEPTION	: 14 mai 1998	ÉTAT À LA RÉCEPTION	: conforme
REMARQUE(S)	: Nil		

NUMÉRO DE L'ÉCHANTILLON			1
PROVENANCE			TERRE CONTAMINÉE
DATE DE PRÉLÈVEMENT			14-05-98
NUMÉRO DE LABORATOIRE			55314
PARAMÈTRES	UNITÉS	MÉTHODE N°	
HYDROCARBURES PÉTROLIERS C10-C50	mg/kg de M.S	-	28 000

Les résultats ci-dessus ne se rapportent qu'aux échantillons soumis à l'analyse

ACCRÉDITATIONS N°: 2302

REMARQUE(S) : Nil

CHIMISTE
Nancy Blais
91-239
QUÉBEC
CHIMISTE

COMMENTAIRE(S): Nil

ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC
LINDA LAFONTAINE
T.P.
2982

19 mai 1998
DATE

Par: Guylaine Dupont

Ce rapport ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Facture N°: 7887

SYSTÈME QUALITÉ ISO GUIDE 25

☑ 725, rue Marion, Joliette, Qc J6E 8S3 ☐ 315, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine, Qc G8T 8P9

514-474-0095 BETON 640 INC. 228 P03 03/06/'98 08:46

DÉPÔT RIVE-NORD

COUPON DE PESÉE

4.00X-40.00$ = 160.80
11.26 15408
172.06
13.90
184.96 $

1001, Bardochette C.P. 1409
Berthierville, Québec
Bureau : (514) 836-8111 Site : (514) 836-2546

« AVIS »
Aucun produit toxique ou non autorisé ne doit être déposé dans le site d'enfouissement sanitaire.

Le client et le transporteur seront entièrement responsable de toutes infractions aux lois, règlements fédéraux, provinciaux ou municipaux actuellement en vigueur.

20.05.98 16:40
022650 kg

Nom du client Beton 640

Ville [redacted] CHERTSEY

Nom du transporteur MÊME

Adresse payé argent

Type de rebut terre C+

20.05.98 16:57
022650 kg
018630 kg TRH
004020 kg NET

Provenance CHERTSEY

Commis M Samson Chauffeur M Thibault

Copie blanche: Bureau Copie jaune: bureau Copie rose: client Copie verte: transporteur

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE
ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

)ORATOIRE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES
0, boul. Vanier, Laval, Québec, H7C 2M7
Tél: (514) 664-1750, Fax: (514) 661-8512

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA FAUNE

AVR 28 1998

DIRECTION RÉGIONALE
LANAUDIÈRE

CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 27552

CLIENT:	Direction régionale de Lanaudière
PROJET:	Urgence environnement
RESPONSABLE:	Martel Pierre
PRÉLEVEUR:	Magny Claude
DATE DE PRÉLEVEMENT:	98.04.01
DATE DE RÉCEPTION:	98.04.07
ENDROIT PRÉLEVEMENT:	Bas du chemin d'accès à la sablière
NATURE:	do
TEMPS (HRE):	4.66 Hres

BOUTEILLE NO: 1

ANALYSE DEMANDÉE: IDENTIFICATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'échantillon 27552 a été analysé par chromatographie en phase gazeuse couplée un détecteur à flamme ionisante afin d'identifier les produits pétroliers résents. Le chromatogramme obtenu nous indique la présence de produits étroliers de la famille des hydrocarbures lourds de type huile à moteur.

Certificat émis le : 98.04.20

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

LINDA LECOURS, CHIMISTE, M.SC.

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE
ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC

LABORATOIRE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES
, boul. Vanier, Laval, Québec, H7C 2M7
Tél: (514) 664-1750, Fax: (514) 661-8512

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA FAUNE

AVR 23 1998

DIRECTION RÉGIONALE
LANAUDIÈRE

CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 27553

CLIENT:	Direction régionale de Lanaudière
PROJET:	Urgence environnement
RESPONSABLE:	Martel Pierre
PRÉLEVEUR:	Magny Claude
DATE DE PRÉLEVEMENT:	98.04.01
DATE DE RÉCEPTION:	98.04.07
ENDROIT PRÉLEVEMENT:	Dans la pente du chemin d'accès de la sablière
NATURE:	do
TEMPS (HRE):	4.66 Hres

BOUTEILLE NO: 2

ANALYSE DEMANDÉE: IDENTIFICATION DES PRODUITS PÉTROLIERS

L'échantillon 27553 a été analysé par chromatographie en phase gazeuse couplée à un détecteur à flamme ionisante afin d'identifier les produits pétroliers présents. Le chromatogramme obtenu nous indique la présence de produits pétroliers de la famille des hydrocarbures lourds de type huile à moteur.

Certificat émis le : 98.04.20

J'atteste avoir formellement constaté ces faits.

Linda Lecours

LINDA LECOURS, CHIMISTE, M.SC.

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la faune
Direction régionale-Environnement de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-04-30

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1998-04-23

INSPECTEUR : Denis Careau

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

ADRESSE POSTALE (si différente)

Béton 640 inc.
200, rue Louis Hébert
Mascouche (Québec)
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A (✓) **Rencontré** **oui ( )** **non ( )**

NOM / ADRESSE **TÉLÉPHONE**

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION **TÉLÉPHONE**
art 53-54 /opérateur Pagette :
art 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (✓) **Nombre : (10)** **CROQUIS ()** **PLAN(S) ( )** **CARTE(S) ( )**

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1.

2.

BUT(S) : -Suite à l'intervention d'urgence en date du 1 avril 1998 et à l'inspection du 7 avril 1998, faire le suivi des opérations de récupérations.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-04-30

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

À nouveau, l'inspection a été réalisée en compagnie de art 53-54

Déversement d'hydrocarbure

L'élimination des rebuts de métal a permis de poursuivre la récupération des sols contaminés et de terminer la récupération des eaux d'écoulement.

L'opération de récupération des eaux contaminées a généré deux barils de 205 litres. Ceux-ci sont entreposés près du garage mais seront transportés rapidement à la maison maire de Mascouche afin d'être placé dans le réservoir d'entreposage d'huiles usée de cette exploitation.

Il reste encore quelques plaques de sol contaminé dans le fossé. art 53-54 m'indique que le récupérateur de métal doit terminer la récupération aujourd'hui ce qui permettra la récupération du reste des sols contaminés. De plus, la fonte de la neige a permis de constater d'autres zones de contamination dans le fossé. art 53-54 m'indique que toutes les zones de contamination observées seront récupérées. Tous les sols recueillis seront déposés avec les sols entreposés précédemment. J'indique à art 53-54 que ces sols devront être échantillonnés préalablement à leur élimination.

Entreposage de matière dangereuse

L'intérieur du garage et en particulier l'aire d'entreposage des matières dangereuses a été nettoyé. Des pompes ont été ajoutées afin de facilité la manutention des matières dangereuses.

Le caniveau à l'intérieur du garage (8 pieds x 10.5 pouces) a également été nettoyé. Le résidu recueilli a été placé dans deux chaudières de 5 gallons et sera éliminé à même les sols contaminés.

Les barils qui étaient entreposés à l'extérieur ont été placés dans le *réservoir entrepôt*.

Travaux dans la rive du ruisseau

Aucune modification a ce niveau. Il y a toujours entreposage de matériaux dans la bande de protection.

Opération de la sablière

J'ai parcouru la majorité de la surface de la sablière en compagnie de art 53-54 . J'ai remarqué que l'abri des équipements de tamisage et concassage n'était plus étanche (voir photo no. 5). J'ai également constaté l'opération du bassin de récupération des eaux de lavage (3 bassins successifs). art 53-54 m'indique que le premier bassin est vidangé quotidiennement.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-04-29

3. CONCLUSION

La récupération des sols contaminés doit se poursuivre.

L'entreposage des matières dangereuses a été amélioré et le nettoyage de l'aire d'entreposage effectuée. Relativement au baril d'eau contaminée , art 53-54 m'indique que ceux-ci seront acheminé à Mascouche très prochainement.

Le ruisseau n'a pas été restauré.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de poursuivre le suivi des travaux de récupération des sol et eaux contaminés.

Relativement à l'aménagement du cours d'eau, je recommande d'attendre la réponse à notre lettre du 23 avril 98. De plus, effectuer une visite de l'exploitation de Mascouche afin de vérifier le mode d'entreposage des huiles usées.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : DENIS CAREAU 98-05-01

- VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE GENDRON 98/5/6

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

N/D: 7610-14-01-0087501
Page: 1 / 5

Photo #: 1 Date: 98-04-23

Ident.:

Note: Zone de la voie d'accès.
Zone du déversement d'huile usée.

Photo #: 2 Date: 98-04-23

Ident.:

Note: Zone de sol contaminé dans le fossé

Photo #: Date:

Ident.:

Note:

Photographe(s):

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

N/D: 7610-14-01-0087501
Page: 2 15

Photo #: 3 Date: 98-04-~~23~~ 23

Ident.:

Note: Aire d'entreposage extérieur de matières dangereuses

Photo #: 4 Date: 98-04-~~23~~ 23

Ident.:

Note: Caniveau du garage.

Photo #: Date:

Ident.:

Note:

Photographe(s):

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

N/D: 7610-14-01-0087501
Page: 3 / 5

Photo #: 5 Date: 98-04-23

Ident.:

Note: Aire du concasseur / tamis

Photo #: 6 Date: 98-04-23

Ident.:

Note: Bassin de rejet des eaux de lavage.

Photo #: Date:

Ident.:

Note:

Photographe(s):

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Ministère de l'environnement
et de la faune

RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE

N/D 7610-14-01-0082501
Page 4 / 5

Photo (s) no: 7-8	**Date:** 98-04-23
Identification:	Notes: Environnement du ruisseau
	Photographe:

Ministère de l'environnement
et de la faune

RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE

N/D 7610-14-01-0087501
Page 5 / 5

Photo (s) no: 9-10	**Date:** 98-04-23
Identification:	Notes: idem photo 7-8
	~~Face~~
	Photographe:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la faune
Direction régionale-Environnement de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-04-28

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1998-04-07

INSPECTEUR : Denis Careau

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

ADRESSE POSTALE (si différente)

Béton 640 inc.
200, rue Louis Hébert
Mascouche (Québec)
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A (✓) **Rencontré** **oui ( )** **non ( )**

NOM / ADRESSE **TÉLÉPHONE**

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION **TÉLÉPHONE**
art 53-54 /opérateur Pagette :
art 53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (✓) **Nombre : (15)** **CROQUIS ()** **PLAN(S) ( )** **CARTE(S) ( )**

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1. Résultat d'analyse

2.

BUT(S) : -Inspection relativement à la plainte sur la présence de sol contaminé.
-Suite à l'intervention d'urgence en date du 1 avril 1998, faire le suivi des opérations de récupérations.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-04-28

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection a été réalisée en compagnie de art 53-54 Il m'indique le déversement est issu d'un baril d'huile usée laissé à l'extérieur, en attente de transfert vers la maison maire de Béton 640 inc..

Déversement d'hydrocarbure

J'ai constaté l'aménagement d'un bassin de récupération dans la zone d'écoulement du chemin, tel que proposé par l'intervenant d'urgence. Cette installation recueille l'eau contaminée qui s'écoule en bordure de l'amoncellement de neige. Les hydrocarbures qui s'y accumulent, sont par la suite récupérés et placés dans un baril situé à proximité (voir photos no. 3 et 4). Actuellement, il y a 1/5 de baril d'eau contaminée accumulée. L'installation semble bien fonctionner. Aucun hydrocarbure n'a été observé en aval du bassin de récupération. Cependant j'ai fait remarqué à art 53-54 qu'il est possible que des contaminants s'écoulent sous la couverture neigeuse et qu'il aurait intérêt à récolter la neige et le sol contaminé dès que possible et, de préférence avant l'écoulement au bassin de récupération. Il m'indique que le récupérateur de métal doit venir sur place demain. Lorsque les rebuts de métal seront éliminés, la récupération des sols et de la neige contaminés sera effectuée et des observations seront réalisées à divers endroit dans le fossé.

Les sols contaminés récupérés lors de l'intervention sont accumulés sur et recouvert d'une pellicule plastique (voir photo 10).

Présence de sol contaminé

L'inspection du reste du terrain n'a pas permis de constater d'autre zone de sol contaminé sauf certaines taches de sol contaminé dans l'environnement immédiat du garage soit :
-l'aire de remplissage des véhicules mobiles
-directement sous un moteur entreposé directement sur le sol.

Après discussion avec art 53-54 , ces sols seront ramassés et placés avec les autres sols contaminés. A noter que ces zones n'engendrent pas de ruissellement de contaminants. De plus art 53-54 m'indique que des démarches ont été entreprises afin de remplacer le réservoir de diesel par une unité à double paroi. Je mentionne cependant qu'une bonne méthode lors du remplissage est également nécessaire afin d'éviter les déversements.

Entreposage de matière dangereuse

À l'intérieur du garage, j'ai constaté la présence de plusieurs barils d'huile neuve et d'un baril d'huile usée en remplissage. L'aire d'entreposage est passablement souillée d'hydrocarbure. art 53-54 m'indique que le nettoyage sera effectué et qu'un meilleur mode d'opération sera réalisé. Il y a un caniveau à l'intérieur du garage. Celui-ci n'est pas étanche et donne accès directement au gravier sous la dalle de béton (voir photo 7 et 8).Un puits d'observation est situé en bordure du garage et aucune présence d'hydrocarbure n'y a été observé à ce niveau.

Plusieurs barils (vides et/ou contenant des hydrocarbures neufs) ont été observés près de la zone de déversement.art 53-54 m'indique qu'il s'agit de produit neuf. On convient de les entreposer, dès cet après-midi, à l'intérieur du réservoir aménagé en entrepôt.

Travaux dans la rive du ruisseau

Concernant le ruisseau qui traverse la sablière, aucun aménagement n'a été réalisé afin de restaurer ce milieu(voir photos).

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1998-04-29

3. CONCLUSION

La récupération des huiles déversées se poursuit. L'installation de confinement semble adéquate. Il reste cependant des étapes de récupération à effectuer lorsque le milieu le permettra (départ des déchets et de la neige).

L'entreposage des matières dangereuses a été amélioré. Relativement au baril d'huiles usées, M art 53-54 me certifie que celui-ci est acheminé à Mascouche dès qu'il est plein.

Le ruisseau n'a pas été restauré.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande de poursuivre le suivi des travaux de récupération des sol et eaux contaminés.

Relativement à l'aménagement du cours d'eau, je recommande d'attendre la réponse à notre lettre du 23 avril 98.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : DENIS CAREAU 98-04-30

- VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE GENDRON 98/5/5

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

N/D: 761044-01-0087501
Page: 1 / 5

Photo #: 1 Date: 98-04-07
Ident.: Beton 640
Lot P30-31-32
Chertsey

Note: Aire d'entreposage extérieur. Matière premier et pièces. Présence de déchets selon M. Durand

Photo #: 2 Date: 98-04-07
Ident.:

Note: Idem photo 1
Site du déversement

Photo #: Date:
Ident.:

Note:

Photographe(s):

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

N/D: 7610-14-01-0087501
Page: 2 / 5

Photo #: 3 Date: 98-04-07
Ident.:
Note: Écoulement d'eau et huile

Photo #: 4 Date: 98-04-07
Ident.:
Note: Bassin de récupération. Bassin utilisé pour la récupération

Photo #: 5 Date: 98-04-07
Ident.:
Note: Accumulation d'eau sur le chemin d'accès

Photographe(s):

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Photo #: 6 Date: 98-04-07

Ident.:

Note: Aire d'entreposage de huiles dans le garage.

Photo #: 7 Date: 98-04-07

Ident.:

Note: Caniveau dans le garage.

Photo #: 8 Date: 98-04-07

Ident.:

Note: Même que photo 8 Présence de graisses au fond du caniveau (dessus de la dalle de plancher)

Photographe(s):

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

N/D: 7610-14-01-0082501
Page: 4 / 5

Photo #: 9 Date: 98-04-07
Ident.:
Note: Réservoir extérieur d'entreposage de carburant.

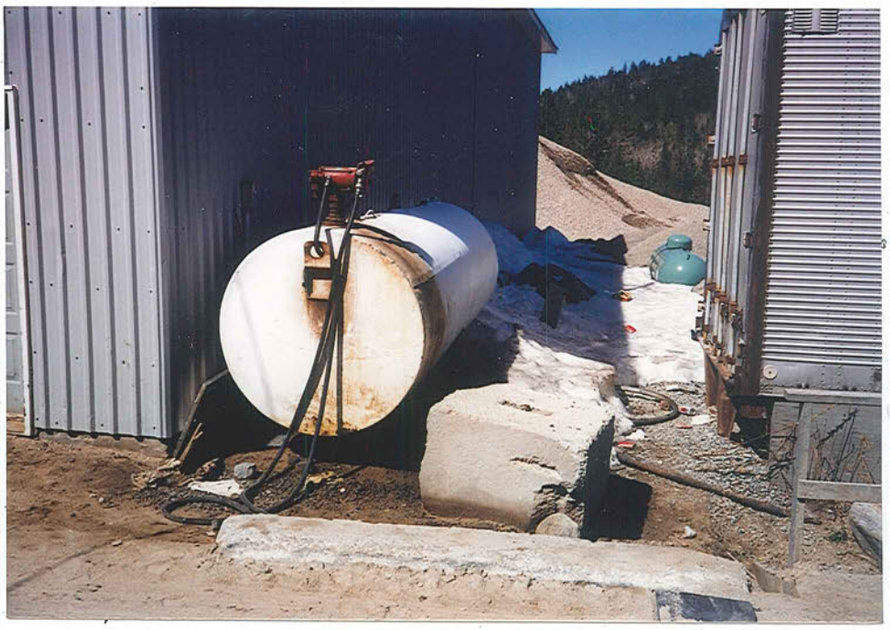

Photo #: 10 Date: 98-04-07
Ident.:
Note: Site d'entreposage des sols contaminés

Photo #: 11 Date: 98-04-07
Ident.:
Note: Vue du ruisseau qui traverse la sablière.

Photographe(s):

Ce papier contient 50% de fibres recyclées, dont 10% après consommation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Direction régionale de Lanaudière

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : _____

T- 14-98-04-01-01 ( )

Date de l'événement : 98-03-30 Heure : ____h ____min

Nbre de photos : ____

Organisme impliqué : Sablière Béton G 4 O

Tél. : (___) ____

Adresse : rue Albert

Poste: [ ]

Ville : Chertsey

Code postal: ____

Endroit de l'événement : même

Code S.P.: ____

Ville de l'événement : Chertsey

N°. de ville : 62047

Produit en cause : huiles usées

État du produit L/S/G (L)

NON CLASSE	CLASSE	UN
	3.3	CAS

Quantité: Approx.: (✓) Imp.: ~~8~~

Précise: (_) Dév.: 8

Sans Dév.: (_) Réc.: 8

Aspects humains

Sans Objet: ✓

Évacués : _ Nbre : ____

Blessés : _ Nbre : ____

Traités imm. : _ Nbre : ____

Hôspitalisés : _ Nbre : ____

Décédés : _ Nbre : ____

SECTEUR : Aéroportuaire ( ) Commercial ( ) Forestier ( )
Industriel ( ) Minier ( ) Mixte (✓)
Portuaire ( ) Résidentiel ( ) Rural ( ) Autres ( )

IMPACT: Air ( ) Cours d'eau ( ) Infrastructure d'Intérieur ( )
Infrastructure Souterraine ( ) Infrastructure de Surface (✓) Milieu Naturel ( )

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Aérien(_) **Bris** d'équipement(✓) **Déversement illégal**(_) **Ferroviaire**(_) **Incendie**(_)
Manutention(_) **Maritime**(_) **Réservoir**(_) **Routier**(_) **Travaux illégaux**(_) **Autres**(_)

Sommaire (causes de l'événement) : Déversement accidentel d'un baril d'huiles usées.

Signalé par: art 53-54

Origine M. E.F (O/N): N

Organisme : Résident

Appel reçu à: 9 h 50 min

Tél. : art 53-54 7 [ ] Date : 98-04-01

Fin de la conversation : 10 h 00 min

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non(O)

Urgence-Environnement : Claude Magny

Rendu sur les lieux à: 11 h 45 min

Quitte les lieux à: 14 h 00 min

Organisme impliqué : ____

Temps total: 135 min

Nbre de sorties: 1

Responsables municipaux : ____

Catégorie: (1) ✓ (2) ___ (3) ___

Demande d'exécution de travaux (O/N) N

Émissions 115.1 (O/N) N

Autres : ____

Fonds d'urgence (O/N) ✓ Coût ____

Pér. de traitement: Int (✓) Ext (_) Comb (_)

Transféré à (serv. ou code): ind Zone (M.T.M) : ____ X: ____ Y: ____

Sommaire : voir résumé

(Interventions) ____

Signature : _____ Date : 98-04-02

96-01-01

f-14-98-04-01-

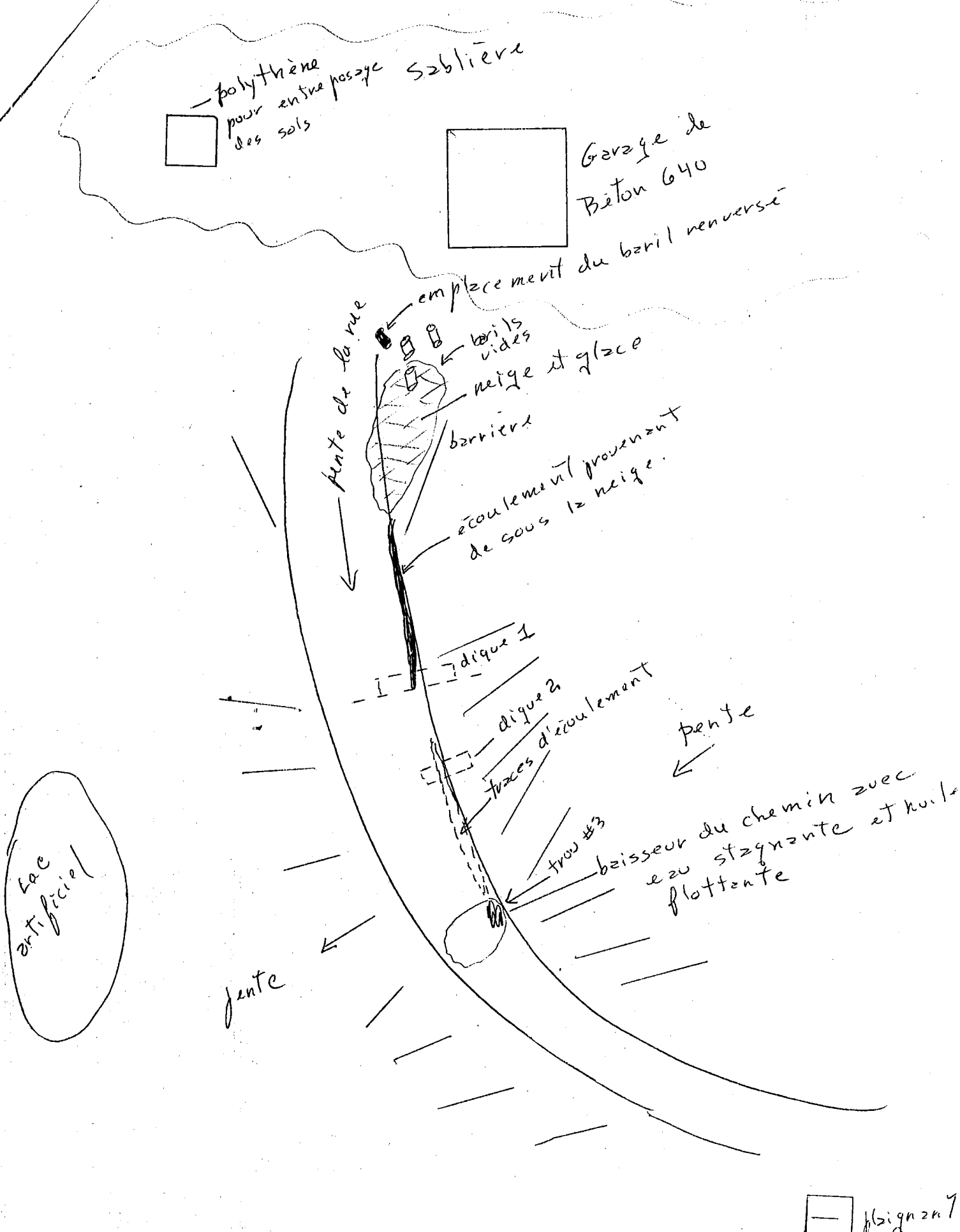
polythène pour entreposage des sols
sablière
Garage de Béton 640
emplacement du baril renversé
pente de la rue
barils vides
neige et glace
barrière
écoulement provenant de sous la neige.
digue 1
digue 2
traces d'écoulement
pente
trou #3
baisseur du chemin avec eau stagnante et huile flottante
Lac artificiel
pente
flèche

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale
Montreal et de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-008750 DATE DE RÉDACTION : 94 / 04 / 26
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94 / 04 / 25
A M J

HEURE : - Arrivée : 10h30
- Départ : 12h30

. INSPECTEUR / INSPECTRICE : ALAIN MIRON

. ACCOMPAGNÉ DE :

. LIEU INSPECTÉ
Sablière lots
30 et 31
Rang VI
Canton de Chertsey

. ADRESSE POSTALE (si différente)
3090-3413 Québec inc.
1295, chemin du
Grand Ruisseau
Saint-Sauveur (Qué.)
J0R 1R2

. PLAIGNANT /PLAIGNANTE : Rencontre oui [✓] non [ ]

NOM/ADRESSE
art 53-54

TÉLÉPHONE

. PERSONNES RENCONTRÉES :

NOM/FONCTION
André Delorme (prés.)
art 53-54 (plaignant)

TÉLÉPHONE
227-5661
art 53-54

. PIÈCES ANNEXÉES :

PHOTOS [✓] Nombre 6
CROQUIS [✓]
PLANS [ ] # ____
CARTES [ ] # ____

ÉCHANTILLONS
[ ] EAU [ ] AIR [ ] SOL [ ] FLORE [ ] FAUNE [ ] DÉCHETS

- AUTRES ANNEXES [ ] PRÉCISEZ
1.
2.

. BUTS : SUIVI DE L'AVIS D'INFRACTION DU 30 MARS 1994.

DOSR (92-06-29)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-00815-00 DATE DE RÉDACTION : 94/04/26 (A/M/J)

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'ai rencontré monsieur André Delorme (propriétaire de la sablière) au site d'entreposage de l'abrasif routier.

J'ai informé mon interlocuteur de l'objet de mon inspection (suivi de l'avis d'infraction et vérification des barils entreposés dans la sablière).

Concernant les barils, monsieur Delorme me dit qu'un seul est plein et il contient de l'huile hydraulique usée.

Monsieur Delorme maintient sa position à savoir qu'il a des droits acquis pour exploiter la sablière. Je l'informe que nous avons reçu son bélinogramme (réponse à l'avis d'infraction) ce matin et que nous lui répondrons par écrit sous peu.

Quant à l'entreposage du mélange de sable et de sel (abrasif), monsieur Delorme estime que la responsabilité en revient à la municipalité. Il m'informe de la façon dont cela s'est produit :

- Sablières des Monts a obtenu un contrat pour la vente de 800 voyages de sable tamisé à la municipalité de Chertsey

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-00875-00 DATE DE RÉDACTION : 94/04/26 (A/M/J)

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

- après l'obtention du contrat, la municipalité a demandé à monsieur Delorme s'il pouvait ajouter du sel au sable

- monsieur Delorme a accepté cette demande, sans frais supplémentaires

- la municipalité a donc transporté le sel (concentré) à la sablière

- par la suite, on a tamisé le sable avec du sel, cette activité a durée 4 jours

- la municipalité a acheminé une partie du mélange à ses aires d'entreposage, notamment au garage municipal du lac Paré

- le reste du mélange est transporté graduellement selon les besoins de la municipalité

- c'est la municipalité qui effectue le chargement, le transport et le déneigement de la voie d'accès

INSPECTION

le dépôt d'abrasif est toujours localisé au même endroit. Monsieur

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-00875-00 DATE DE RÉDACTION : 94/04/26 (A/M/J)

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Delorme évalue la quantité entreposée à 40 voyages de camion.

Monsieur Delorme m'a indiqué l'endroit où a été effectué le tamisage du sable et du sel.

J'ai constaté qu'il y avait encore du sel (concentré) où a eu lieu le tamisage. Il y en a environ 20 centimètres d'épais.

J'ai creusé un trou à environ 5 mètres du lieu de tamisage et il s'est rempli d'eau en peu de temps. La nappe phréatique est donc très près de la surface du sol dans ce secteur.

Concernant la sablière, elle n'est pas exploitée actuellement.

Plusieurs contenants sont entreposés dans la sablière. Il s'agit principalement de barils de 205 litres et de chaudières de 20 litres.

Certains d'entre eux sont vides et d'autres sont partiellement remplis.

La nature des liquides contenus dans ces contenants pourrait être des huiles usées. D'après la couleurs

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7616-06-01-0087500 DATE DE RÉDACTION : 94 / 04 / 26
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

et l'odeur de ces produits, il s'agissait d'huile à moteur et d'huile hydraulique.

J'évalue la quantité totale des liquides entreposés à environ 700 litres.

Certains contenants ne sont pas fermés de façon étanche et débordent sur le sol.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-00875-00 DATE DE RÉDACTION : 94/04/26 (A/M/J)

3. CONCLUSION

La compagnie 3090-3413 Québec inc n'a pas l'intention d'obtenir un certificat d'autorisation pour exploiter la sablière.

Le tas d'abrasif est toujours entreposé dans la sablière sans certificat d'autorisation

La nature des liquides entreposés dans la sablière est incertaine (matière première ou déchet dangereux)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-00875-00 DATE DE RÉDACTION : 94/04/26 (A/M/J)

4. RECOMMANDATIONS

Il est recommandé de transmettre le dossier à la Direction des Enquêtes avec les mandats suivants :

- historique de la sablière (date du début d'exploitation, nom des intervenants, dates des transactions)
- accumuler des preuves et entreprendre des poursuites pénales pour l'exploitation de la sablière, s'il y a lieu
- établir le niveau de responsabilité entre les municipalité et la compagnie 3090-3413 Québec inc., relativement à l'entreposage d'abrasif
- établir le lien de causabilité entre la contamination du puits du plaignant et l'entreposage d'abrasif
- établir le statut des substances liquides entreposées dans la sablière (déchet dangereux ou matière première).

5. VÉRIFICATION

. RÉDIGÉ PAR : ALAIN MIRON (nom) Alain Miron (signature) 94/04/26 (A/M/J)

. VÉRIFIÉ PAR : ANDRÉ DUFRESNE (nom) (signature) 94/05/05 (A/M/J)

. COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

XX/YY/zz

DOSR (92-06-29)

CROQUIS

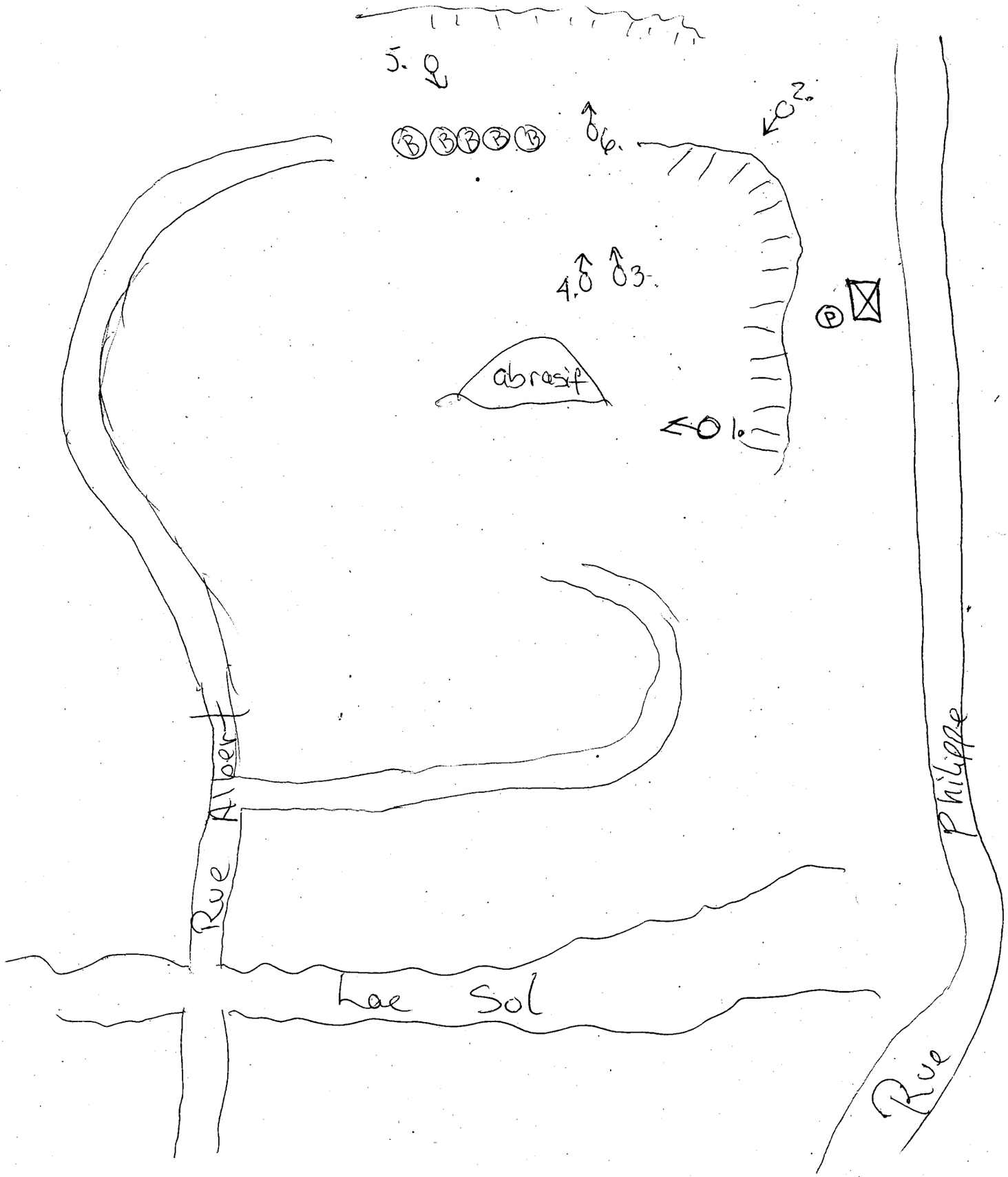

Croquis dessiné par:

NOM: ALAIN MIRON

SIGNATURE: Alain Miron

DATE: 94·04·26

N/DOSSIER: 7610-06-01-008715-01

LIEU: Lots 30 et 31 Rg VI

SECTEUR: Chertsey

*NOTE:

- ⊠ maison plaignant
- (P) puits de surface
- (B) Baril

Ministère de l'Environnement
Québec

Direction régionale de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-00875-01 **DATE DE RÉDACTION :** 2006-10-18

SAGIR N/INTERVENTION : 300146859

1. IDENTIFICATION

Béton 640 inc.

DATE D'INSPECTION : 25 septembre 2006 **Arrivée** :

INSPECTEUR : Pierre Vallières **Départ** :

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ
Lots 30, 31 et 32 rang 6 du cadastre officiel du canton de Chertsey

ADRESSE POSTALE (si différente)
Béton 640
200, rue Louis Hébert
Mascouche, (Québec)
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A ☐ **Rencontré : oui** ☐ **non** ☐

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE
53-54		

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM	FONCTION	TÉLÉPHONE

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ☐ **Nombre :** **CROQUIS** ☐ **PLAN(S)** ☐ **CARTE(S)** ☐

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ☐

1.

BUT(S) : Vérifier la conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et les Règlements qui en découlent, suivie d'enquête de 2004

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-00875-01 **DATE DE RÉDACTION : 2006-10-18**

SAGIR N/INTERVENTION : 300146859

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection j'ai constaté que la sablière n'est pas en exploitation. Qu'elle n'est pas exploitée depuis plusieurs années.

Les barils huile usée qui étaient dans le garage ont été déversés sur le sol. Le garage et la balance ont été vandalisés.

Il y a toujours des traces de déversement d'hydrocarbure sur le sol.

3. CONCLUSION

A moins d'avoir accès à de la machinerie pour creuser je ne peu rien faire de plus.

4. RECOMMANDATION(S)

Concernant les déchets solides il y a dépassement du délais de 2 ans article 110 de la Loi

Concernant les matières dangereuses il y a dépassement du délai de 2 ans du constat de l'infraction

Fermer le dossier

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : ***Pierre Vallières*** Pierre Vallières ~~2006~~-10-18

VÉRIFIÉ PAR : _____ _____

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Ministère
de l'Environnement
Québec

Direction régionale de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-00875-01 **DATE DE RÉDACTION :** 2002/10/28

SAGIR N/INTERVENTION :

1. IDENTIFICATION

Béton 640 inc.

DATE D'INSPECTION : 10 octobre 2002 **Arrivée :**

INSPECTEUR : Pierre Vallières **Départ :**

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ
Lots 30, 31 et 32 rang 6 du cadastre officiel du canton de Chertsey

ADRESSE POSTALE (si différente)
Béton 640
200, rue Louis [illegible]
Mascouche, [illegible]
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A ☐ **Rencontré : oui** ☐ **non** ☐

NOM **ADRESSE** **TÉLÉPHONE**
(art 53-54

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM **FONCTION** **TÉLÉPHONE**

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ☒ **Nombre : 8** **CROQUIS** ☐ **PLAN(S)** ☐ **CARTE(S)** ☐

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ☒

1. Certificat d'analyse de sol

BUT(S) : Vérifier la conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et les Règlements qui en découlent, suivie de l'avis d'infraction du 26 septembre 2002.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-00875-01 **DATE DE RÉDACTION :2002/10/28**

SAGIR N/INTERVENTION :

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection j'ai constaté que la sablière n'est pas en exploitation. Qu'il y a eût des travaux de remblai dans la rive et le littorale d'un ruisseau. Ce ruisseau a été dévié sur une longueur d'environ 400 mètres. Suivant les rapports d'inspections de monsieur [illegible] Perreau le réaménagement du cours d'eau n'est pas complété restauration.

Il y a dans une partie de la sablière des déchets qui ont été enterrés. Il s'agit de débris de structure en fer et autre pièce servant à la construction. Il y a sur le terrain des tiges d'acier dont l'on aperçoit que le bout. À cet endroit l'on retrouve la présence de sol contaminé par des hydrocarbures.

Il y a dans un des bâtiments des barils huile usée et un a extérieur. Il y a dans le garage deux barils qui ont été renversés.

Aucun travail de nettoyage n'a été fait. La restauration des aires d'exploitation entrepris après 1977 non pas été restauré.

3. CONCLUSION

La compagnie contrevient à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour avoir émis un contaminant dans l'environnement, à l'article 22 pour avoir effectué des travaux dans un cours d'eau sans autorisation et à l'article 66 pour avoir déposé des déchets sur le terrain.

À l'article 8 du Règlement sur les matières dangereuses et modifiant les dispositions réglementaires et à l'article 134 pour avoir des déchets sur son terrain en vertu du règlement sur les déchets solides.

4. RECOMMANDATION(S)

Envoyer un autre avis d'infraction sur les articles 20, 22 et 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement, sur l'article 8 du Règlement sur les matières dangereuses et sur l'article 134 du Règlement sur les déchets solides.

Le certificat d'analyse de l'échantillon de sol qui a été prise le 5 septembre démontre une forte contamination aux hydrocarbures

Et transférer le dossier au service des enquêtes pour que des mesures soient prises afin de faire respecter la Loi et ses Règlements.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : *Pierre Vallières* _____ _____ _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ _____ _____

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Québec

Ministère
de l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière

Nom : Béton 640

Municipalité : Chertsey

Date : 10 octobre 2002

N/D : 7610-14-01-00875-01

Photo # : 1
Référence Photo : Dcp_0687.JPG
Note : vu du ruisseau qui a été détourné

Photo # :
Référence Photo : Dcp_0688.JPG
Note : vu des l'hydrocarbures qui sont imprégnés dans le sol

Photo # :
Référence Photo : Dcp_0689.JPG
Note : vu de l'endroit où il y a eût extraction en 2002.

Photographié par : Pierre Vallières

Québec

Ministère
de l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière

Nom : Béton 640

Municipalité : Chertsey

Date : 10 octobre 2002

N/D : 7610-14-01-00875-01

Photo # : 1
Référence Photo : Dcp_0890.JPG
Note : vu du garage photo prise, a partir de l'endroit où l'on retrouve le sol contaminé aux hydrocarbures

Photo # :
Référence Photo : Dcp_0891.JPG
Note : vu du site où il y aurait des déchets d'enfouis

Photo # :
Référence Photo : Dcp_00892.JPG
Note : vu de la ferraille qui ressort du sol

Photographié par : Pierre Vallières

Québec

Ministère
de l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière

Nom : Béton 640

Municipalité : Chertsey

Date : 10 octobre 2002

N/D : 7610-14-01-00875-01

Photo # : 1
Référence Photo : Dcp_0893.JPG
Note : vu du garage et de l'entrée de la sablière

Photo # :
Référence Photo : Dcp_0896.JPG
Note : vu des barils d'hydrocarbures qui ont été renversés

Photo # :
Référence Photo :
Note :

Photographié par : Pierre Vallières

Ministère
de l'Environnement
Québec

Direction régionale de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-00875-01 **DATE DE RÉDACTION :** 2002/09/24

SAGIR N/INTERVENTION :

1. IDENTIFICATION

Béton 640 inc.

DATE D'INSPECTION : 5 septembre 2002 **Arrivée :**

INSPECTEUR : Pierre Vallières **Départ :**

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ
Lots 30, 31 et 32 rang 6 du cadastre officiel du canton de Chertsey

ADRESSE POSTALE (si différente)
Béton 640
200, rue Louis Hébert
Mascouche, (Québec)
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A ☐ **Rencontré : oui** ☐ **non** ☐

NOM art 53-54	**ADRESSE**	**TÉLÉPHONE**

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM art 53-54	**FONCTION**	**TÉLÉPHONE**

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ☐ **Nombre :** **CROQUIS** ☐ **PLAN(S)** ☐ **CARTE(S)** ☐

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ☐

1. Note aucune photo

BUT(S) : Vérifier la conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement et les Règlements qui en découlent.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-00875-01 **DATE DE RÉDACTION :2002/09/24**

SAGIR N/INTERVENTION :

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de cette inspection j'ai constaté que la sablière est en exploitation. J'ai rencontré un chauffeur de l'entreprise Excavation Perreault qui m'a expliqué que seule cette entreprise était autorisée par Béton 640 à venir chercher du matériel dans la sablière.

Il y a dans une partie de la sablière des déchets qui ont été enterrés. Il s'agit de débris de structure en fer et autre pièce servant à la construction. À cet endroit l'on retrouve la présence de sol contaminé par des hydrocarbures.

J'ai pris un échantillon de sol.

Les bâtiments qui sont dans la sablière, sont vides

J'ai rencontré art 53-54 qui m'indique qu'il y a de l'huile dans un petit ruisseau qui prend sa source dans la sablière après constatation il s'agit de décomposition organique.

art 53-54 me parle de présence de déchets enfouis et de présence d'huile sur le sol en grosse quantité.

3. CONCLUSION

Le puits de monsieur Gingras ne semble pas menacé pour l'instant par les déchets dans la sablière ou par la présence d'hydrocarbure.

La compagnie contrevient à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour avoir émis un contaminant dans l'environnement et à l'article 66 pour avoir déposé des déchets sur son terrain.

À l'article 8 du Règlement sur les matières dangereuses et modifiant diverses dispositions réglementaires et à l'article 134 pour avoir des déchets sur son terrain Règlement sur les déchets solides.

4. RECOMMANDATION(S)

Envoyer un avis d'infraction sur les articles 20, 66 de la Loi sur la qualité de l'environnement, sur l'article 8 du Règlement sur les matières dangereuses et sur l'article 134 du Règlement sur les déchets solides.

5. IDENTIFICATION

RÉDIGÉ PAR : ***Pierre Vallières*** _____ _____

VÉRIFIÉ PAR : _____ _____

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la faune
Direction régionale-Environnement de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 2001-05-30
N/INTERVENTION : 140004134

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 17 mai 2001

INSPECTEUR : Denis Careau

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

ADRESSE POSTALE (si différente)

Béton 640 inc.
200, rue Louis Hébert
Mascouche (Québec)
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A (✓) **Rencontré** **oui ( )** **non ( )**

NOM / ADRESSE **TÉLÉPHONE**

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION **TÉLÉPHONE**

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (✓) **Nombre : ()** **CROQUIS ( )** **PLAN(S) ( )** **CARTE(S) ( )**

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1.

2.

BUT(S) : Effectuer le suivi des travaux correctifs au niveau du cours d'eau et de la récupération des sols contaminés.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 2001-05-30
N/INTERVENTION : 140004134

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection, j'ai constaté le remaniement de la zone du sol près du site de l'ancienne installation de concassage soit l'aire contaminée observée lors d'inspections précédentes. Le sol a été excavé sur une profondeur d'environ 30 cm sur une surface d'environ 96 m^3 (6 par 16 mètres). Le sol excavé (environ 10m^3) a été placé à l'extrémité de l'excavation (voir photo). Le fond de l'excavation démontre encore des traces évidentes de contamination (couleur et odeur). L'accumulation de sols contaminés n'est pas recouverte d'une toile et est placée directement sur le sol. La récupération des sols n'est donc pas réalisée.

Aucun travaux de restauration, que ce soit du cours d'eau ou de l'aire d'exploitation de la sablière, n'a été entrepris.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 2001-05-30
N/INTERVENTION : 140004134

3. CONCLUSION

Les travaux de restauration du cours d'eau ne sont pas terminés de même que la restauration de l'aire de sol contaminé.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande d'inscrire le site au GTC et d'informer le propriétaire à ce niveau.

L'enquêteur de la Dr à été rencontré le 31 mai 2001 en compagnie de Mme Sylvie Gendron, chef de division. Ceci afin de déterminer les suites à donner dans ce dossier. Selon Mme Maltais, il est peu probable que le dossier serait admissible au service juridique compte tenu de la nature du dossier, du délai de prescription. Aussi, Il a été décidé de fermer le dossier et d'intervenir globalement sur la restauration de la sablière à la fermeture de celle-ci.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : DENIS CAREAU 2001-05-30

- VÉRIFIÉ PAR : _____ _____

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

_____

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la faune
Direction régionale-Environnement de Lanaudière

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 2000-08-14
N/INTERVENTION : 140000529 3069

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 2000-06-13

INSPECTEUR : Denis Careau

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

ADRESSE POSTALE (si différente)

Béton 640 inc.
200, rue Louis Hébert
Mascouche (Québec)
J7K 3C1

PLAIGNANT(E) : N/A (✓) **Rencontré** **oui ( )** **non ( )**

NOM / ADRESSE **TÉLÉPHONE**

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION **TÉLÉPHONE**

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) (✓) **Nombre : (7)** **CROQUIS ( )** **PLAN(S) ( )** **CARTE(S) ( )**

AUTRE(S) ANNEXE(S) : ( )

1.

2.

BUT(S) : Effectuer le suivi des travaux correctifs au niveau du cours d'eau et vérifier s'il y a fermeture du site.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 2000-08-14
N/INTERVENTION : 140000529

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de l'inspection j'ai constaté le démantèlement des unités de concassage, tamisage et lavage. À cet emplacement, une zone de contamination a été observée sur une surface d'environ 135 mètres carrés (9m x 15m). Un échantillon a été prélevé pour l'analyse des hydrocarbures pétroliers C10-C50. Le résultat indique une contamination de 16 000 mg/kg sur base sèche soit plus du critère C de la politique.

Une contamination a également été constatée près du réservoir d'accumulation du carburant, à proximité du garage. Un baril d'huile usée à demi rempli est présent à l'extérieur, près de la balance. La quantité entreposée pourrait être de moins de 100kg donc le chapitre sur l'entreposage ne s'applique pas.

Il n'y avait pas d'activité sur le site. Les accumulations de sable observées lors des inspections précédentes étaient éliminées. Aucun équipement d'opération (chargeur ou autre) n'a été observé.

Aucun travaux de restauration, que ce soit du cours d'eau ou de l'aire d'exploitation de la sablière, n'a été entrepris.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501 **DATE DE RÉDACTION :** 1999-09-21
N/INTERVENTION : 140000529

3. CONCLUSION

Les travaux de restauration du cours d'eau ne sont pas terminés.

L'équipement est démantelé et les accumulations de sable ont été retirées. Il y a au moins deux zones de contamination et un baril d'huiles usées en remplissage entreposé à l'extérieur.

Les photos aériennes présentent au dossier indique nt une augmentation notable de la surface d'exploitation entre 1975 et 1980. Selon l'article 56 du Règlement sur les carrières et sablières, l'exploitant doit restaurer les surface découverte après le 17 août 1977. De plus l'article 45 mentionne que la restauration doit débuté dans un délai d'un an après la cessation de l'exploitation.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande l'envoie d'un avis d'infraction en regard de l'article 9 du Règlement sur les matières dangereuses. Inclure également à cet avis la présence du baril et la nécessité de restaurer le ruisseau et l'aire d'exploitation de la sablière suite à l'arrêt de l'exploitation.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : DENIS CAREAU 00-08-14

- VÉRIFIÉ PAR : SYLVIE GENDRON 00/08/17

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

PHOTOS

LIEU : Béton 640 inc.
500, rue Albert
Chertsey (Québec)
J0K 3K0

N° RÉFÉRENCE : 7610-14-01-0087501

PHOTOGRAPHIÉ PAR : ~~Denis Careau~~

SIGNATURE : Denis Careau

Photo # 1	**Date : 00-06-13**

Note :
P0001609.jpg

Réservoir d'accumulation de diesel et baril d'huile usée à l'extérieur.

Photo #	**Date :**

Note :

Photo	**Date :**

Note :

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière

Nom : Béton 640 inc.	**Municipalité :** Chertsey	**N/D : 7610-14-01-0087501**	**Date :** 00-06-13	**Photo # :** 2 à 4

Note : Vue d'une partie de la zone d'exploitation.

Référence photo : P0001610.jpg à P0001612.jpg | **Photographié par :** Denis Careau

Gouvernement du Québec
Ministère de
l'Environnement
Direction régionale de Lanaudière

Nom : Béton 640 inc.	**Municipalité :** Chertsey	**N/D : 7610-14-01-0087501**	**Date :** 00-06-13	**Photo # :** 5 à 7

Note : Vue de la zone de contamination près de l'ancien emplacement des unités de concassage/tamisage et lavage.

Référence photo : P0001613.jpg à P0001615.jpg

Photographié par : Denis Careau

CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC

LABORATOIRE DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES
850 boul. Vanier, Laval, Québec, H7C 2M7
Tél: (450) 664-1750, Fax: (450) 661-8512

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA FAUNE
REÇUE
JUIL 10 2000
DIRECTION RÉGIONALE
LANAUDIÈRE

CERTIFICAT D'ANALYSE
CHIMIE ORGANIQUE

NUMÉRO DE LABORATOIRE: 2835

CLIENT: Protection des milieux et des ressources environ.
Direction régionale de Lanaudière
PROJET: 2000-7410-127 Béton 640 inc. (Chertsey)
RESPONSABLE: Careau, Denis CR: 7410
PRÉLEVEUR: Careau, Denis
DATE DE PRÉLEVEMENT: 2000/06/13
DATE DE RÉCEPTION: 2000/06/16
ENDROIT PRÉLEVEMENT: Zone de contamination, composé de 5 sous-échant.
NATURE: Sol
TEMPS(HRE): 3,75 BOUTEILLE NO.: 1

PARAMETRE (S)	RÉSULTAT (S) BASE HUMIDE	RÉSULTAT (S) BASE SECHE	UNITÉ DE MESURE
Hydrocarbures par GC-FID (C10 à C50)	16000	16000	mg/Kg

La méthode appliquée: MA.410-HYD 1.0

Certificat émis le : 2000/06/28

J'atteste avoir formellement constaté ces faits

Linda Lecours

LINDA LECOURS, CHIMISTE

Ce certificat ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

32 ptie

32 ptie

Bassin de sédimentation

Zone d'intervantion (± 210 m)

B'

Surface partiellement déboisée
avec couvert végétal à l'état naturel

A'

6 à 8m

4 à 5m

B

C

A

Fosse existante à conserver

Boisé

32 ptie
(101 525 m2 approx.)

Garage

Balance

Ruisseau à l'état naturel

Réservoir de métal semi-enfoui
servant d'entrepôt pour les huiles
en bidon et l'outillage.

Surface à restaurer (950 m2)
(voir détails feuillet 3)

10m

Chemin forestier

Ponceau à changer
diam. 600
P= 4.0%

Fossé à reprofiler
(± 140 m)

Unité de lavage et
tamisage

Réserve
hétérogène

NON INSTALLÉ

BÉTON 640
Chertsey
Visité le 20-10-98